

Albert, Louis Albert Lefebvre, Ecuyer et Dame Pierre Moreau; la seconde, Philomène Jean-Baptiste Flavie, M. Jean-Baptiste Poupart et Madame Pierre Mercille; la troisième, Victoria, M. Alexis Larcine et son épouse; et leur offrande a été de £49. C'est au zèle constant de M. P. Bédard, que l'on doit tant de succès. Pour couronner son ouvrage et rendre plus intéressante une aussi belle solennité, il avait fait venir une partie des musiciens de la bande de la Tempérance qui jouèrent de tems à autre dans le cours de ces cérémonies.

“St. Rémi, 21 juillet 1845.”

— On lit dans l'*Aurore* les nouvelles suivantes :

“ Un incendie vient de faire le 19 à New-York de terribles ravages. On porte à trois cents deux le nombre de maisons qu'il a dévorées, et la perte à \$10,000,000 de dollars.

— “ Nous apprenons avec regret que le *St. Ours* est venu en contact avec le *Canada* mardi soir sur le Lac St. Pierre et que le *St. Ours* a sombré peu d'instant après. Nous ne pensons pas cependant que personne ait péri.”



CANADA.

— Un des correspondants de l'*Aurore* se plaignait, il y a déjà du temps, non sans raison, de l'état de ruines dans lequel on avait laissé tomber, dans la paroisse de St. Laurent, la maison d'éducation tenue par les jeunes personnes pendant longtemps par les Dames Missionnaires de la Congrégation. Le public n'apprendra pas, sans doute, sans la plus vive satisfaction que cette maison se rétablit pour être de nouveau employée au même usage. Nous apprenons qu'on a dans la même paroisse fait l'acquisition d'une maison destinée pour donner de l'éducation aux garçons. Ces deux établissements sont le fruit de souscriptions volontaires de ces cultivateurs accusés trop souvent de manquer de libéralité, comme de leur curé qui s'est par rapport à cet objet montré généreux, comme il l'avait fait déjà par rapport à la construction de l'Eglise paroissiale, bel édifice, bâti sans qu'il soit devenu nécessaire d'avoir une cotisation. Rien ne peut faire plus d'honneur à un pays que des traits de cette espèce.

— On nous dit qu'un incendiaire qui tentait de mettre le feu dans un chantier de bois près de la rue Bleury a été pris sur le fait Samedi soir, et écroué pour attendre son procès. Le feu a été découvert par une femme et un jeune garçon, qui ont donné l'alarme et éteint le feu.

— La *Gazette de Montréal* dit qu'un nommé Donnelly, récemment arrivé de Québec, a été arrêté mardi par le connétable Jérémie, sous soupçon d'être concerné dans l'incendie de Québec. En le fouillant, on trouva sur lui une bourse contenant trente-six piastres en argent et en billets de banques. Les pièces de monnaie ont évidemment passé au feu, et paraissent avoir été éclaircies avec soin. Rossiter, qui avait déjà été appréhendé pour avoir offert en vente des pièces de monnaie fondues, a été pris une seconde fois sur de nouveaux soupçons, et les deux prisonniers ont été envoyés à Québec.



Comité central permanent.

Mercredi, 16 juillet 1845.

Présent : Messire Quiblier, Jos. Bourret et Hubert Paré, Ecuyers.

Le Secrétaire dépose :

De la part de l'église Ecossaise de Laprairie, (souscription additionnelle.)	£9	0	0
De l'église Presbytérienne de Lachute	6	15	0
De l'église Presbytérienne de Ste. Thérèse de Blainville	5	3	0
Du Dr. Masson et Mad. Lockhead.	£2	10s.	chacun
Souscription additionnelle de Ste. Geneviève avec deux paquets de hardes et 1 chaudron	3	0	0½

Total payé au Trésorier pour la campagne

£29 1 0½

Le Comité s'ajourna à 4 heures P. M.

A. LAROCQUE, Secrétaire.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

Une visite au Souverain-Pontife.— Un protestant, voyageant en Italie, raconte dans les termes suivants, pleins de respect et de convenance, et adressés à un journal protestant de Boston, une visite qu'il eut l'honneur de faire au Souverain-Pontife :

“ Permettez maintenant que je vous dise un mot de Sa Sainteté; c'est un homme vénérable et plein de dignité, âgé de près de quatre-vingts ans, quoiqu'il ne paraisse pas en avoir plus de soixante-dix; les larges traits de son visage pleins de douceur et de bienveillance, semblent indiquer plutôt la bonté que l'énergie. Je suis bien éloigné cependant de dire que le Pape n'ait pas un esprit élevé; et son règne sera remarquable pour la protection

qu'il a accordée aux arts et la libéralité qu'il déploie à chercher et conserver les chefs-d'œuvre de l'antiquité. C'est à ses largesses que l'on doit la fondation du nouveau musée du palais de Latran, qui contient déjà plusieurs objets d'art trouvés dans les fouilles récentes, et qui sont de véritables chefs-d'œuvre, entre autres une statue de Sophocle, qui vaut et surpasse même, au dire de plusieurs, l'Apollon et la Niobé.

“ Le Pape Grégoire XVI, au milieu de la magnificence de la cour pontificale, conserve la simplicité de goûts et d'habitudes conforme à son premier genre de vie. Le lit, qui lui servait dans son couvent, a passé avec lui dans son palais de cardinal, et lui sert encore aujourd'hui dans son appartement royal du Vatican. J'ai eu l'honneur de lui faire visite, et il m'a reçu avec des manières aisées et polies d'un simple particulier. Je le trouvai sans gardes, sans serviteurs, sans un seul suivant, dans un appartement très simplement orné, et lui-même vêtu avec beaucoup de simplicité. Il demeura debout pendant une demi-heure d'audience qu'il m'accorda, parlant avec beaucoup d'affabilité; il m'entretint de la destruction du couvent des Ursulines de Boston, en 1831, et parut parfaitement au fait des circonstances de cet événement; du reste il s'abstint de toute observation sévère, qui cependant lui aurait été assez justement suggérée par cet outrage qui n'a point encore été réparé.

“ Le Pape porte des espèces de pantoufles de velours sur lesquelles est une croix brodée en or. Les Catholiques, lorsqu'ils lui sont présentés, se mettent à genoux et baisent cette croix. J'ai vu cette pratique observée avec beaucoup de dévotion dans des cérémonies publiques. C'est ce que quelques personnes appellent, par moquerie, baiser le pied du Pape. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'on n'a exigé de moi rien de semblable. Le cérémonial pour le costume et la présentation fut exactement tel que les convenances le demanderaient dans une visite faite, par exemple, au Président des Etats-Unis. Je puis vous assurer que, quoique je diffère de sa foi religieuse, de toute la hauteur des cieux, je me suis trouvé on ne peut plus flatté d'une entrevue avec un homme, qui non-seulement est prince souverain dans ses Etats, mais encore est considéré comme le Chef de la véritable Eglise par plus de la moitié du monde chrétien.”

ANGLETERRE.

— Le projet de loi abrogeant les anciens statuts portés en Angleterre contre les catholiques a subi une nouvelle épreuve à la Chambre des communes. La seconde lecture a été autorisée après une courte discussion. Ce bill abroge les dispositions législatives prises, en 1829, contre les Jésuites et les ordres religieux, dans l'acte d'émancipation.

— La Chambre des Communes a repris lundi la discussion du *bill des collèges irlandais*, qu'elle avait commencée vendredi. Après un intéressant débat, l'amendement de lord John Manners a été rejeté, et la Chambre a autorisé la seconde lecture du bill à une majorité de 265 voix, l'amendement n'ayant réuni que 45 adhérents.

Un fait important ressort de cette discussion : c'est qu'aucun des orateurs qui ont parlé et voté en faveur de la mesure n'en est satisfait. Chacun lui trouve quelque défaut : tout le monde convient qu'elle est incomplète; mais, en dépit de ces défauts et de ces imperfections, on l'accepte comme l'expression d'une pensée généreuse. Il nous faut dire aussi que tous les membres de la Chambre ont déclaré au Ministère qu'ils votaient pour le projet de loi dans l'espoir qu'il serait sérieusement modifié dans les épreuves successives qu'il doit subir en comité.

Le Cabinet ferait preuve d'incapacité s'il ne se rendait pas aux conseils qu'il a reçus non seulement des membres catholiques de la Chambre, mais aussi des représentants du parti libéral.

Lord John Russell a reproché avec raison au Cabinet de n'avoir pas consulté les évêques catholiques d'Irlande sur une mesure que le Gouvernement ne peut réaliser sans leur concours. Nous l'avons observé dans un autre article, le Ministère ne peut songer à imposer à l'Irlande une loi qui aurait contre elle l'épiscopat; car un simple avis du clergé suffirait pour que les collèges restassent déserts. D'ailleurs, le cabinet anglais cherche, par les moyens qu'il propose en ce moment, à pacifier l'Irlande, à se la concilier : comment atteindrait-il ce résultat en lui imposant ce qu'elle repousse ?

Sir Robert Peel, en voulant faire quelque chose pour l'Irlande, ne peut songer à entrer en lutte avec elle; car mieux vaudrait alors rester dans le *statu quo*. Le discours de lord John Russell offre le développement complet de ces idées, et il a dit formellement à sir Robert Peel que, dans l'impossibilité d'agir sans le concours des évêques catholiques, il eût été prudent de sa part de consulter le vénérable archevêque de Dublin, afin d'apprendre de lui les dispositions qu'il serait nécessaire d'introduire dans le projet de loi pour le rendre acceptable aux catholiques. Lord John Russell a conclu en demandant que les résolutions des évêques fussent prises en sérieuse considération.

Sir Robert Peel a exposé les embarras du Gouvernement sur une question si délicate, et il a cherché à justifier le bill comme étant le *medium* le plus sage entre des prétentions opposées. Son discours n'a pas modifié nos convictions. Constatons, en finissant, que M. de Gladstone et ses amis ont voté en faveur du projet de loi.

Cette première discussion ne permet pas d'apprécier les modifications que le bill subira en comité; mais les concessions déjà faites par sir James Graham et les pressantes observations du parti libéral font des modifications importantes. Le Ministère est lui-même intéressé à ce qu'il en soit ainsi. Nos journaux *libéraux*, eux, ne sont pas de l'avis de lord John Russell,